Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 30 (1904)

Heft: 19

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le réseau de distribution, qui a une longueur totale de 65 845 mètres, ne présente d'exceptionnel que sa division en zones étagées, nécessitée par la configuration topographique de notre ville, qui s'étend depuis le lac, situé à la cote 375, jusqu'au Signal de Sauvabelin, coté 640 mètres.

La différence entre ces deux points extrêmes du réseau est donc de 265 mètres ; à raison de 0,8 mm. par mètre de différence de niveau, elle représenterait une augmentation de pression de 212 mm., qu'il a été absolument nécessaire de couper par une subdivision de la ville en zones, commandées chacune par des régulateurs.

La zone inférieure (voir planche 18) comprend la partie de la ville sise jusqu'au niveau de la gare des Chemins de fer fédéraux. Cette zone, desservie par les deux conduites maîtresses qui quittent l'usine, est commandée par les deux régulateurs placés à l'usine d'Ouchy. Ces derniers réduisent la pression des gazomètres, qui est de 105 mm. d'eau, à une pression qui varie de 45 mm. à 80 et même 100 mm., suivant les heures de la journée et les saisons.

Une petite zone spéciale, comprenant seulement Ouchy, est alimentée directement par les gazomètres, sans régulateurs.

La pression de la *zone moyenne,* qui englobe la plus grande partie de Lausanne, est réglée par les deux régulateurs placés à l'entrée de la ville ancienne, sur les deux conduites maîtresses qui ont déjà desservi la zone inférieure.

La pression, à l'amont de ces deux régulateurs, qui varie entre 90 mm. et 130 mm., est réduite à 70 et 90 mm. suivant les saisons et les heures de la journée.

Enfin, il a été créé récemment trois nouvelles *zones,* dites *supérieures,* par la pose de régulateurs de district, placés à l'origine des conduites allant alimenter les quartiers les plus élevés.

Ces derniers régulateurs, du système Giroud, à Paris, réduisent à nouveau la pression, suivant les besoins. Ils sont placés dans de petites chambres souterraines, créées sous la chaussée, et ils sont commandés automatiquement par l'allumage d'un bec public à proximité, commandé à son tour par une horloge automatique, en sorte que le changement de pression se fait de lui-même, à l'heure de l'allumage jusqu'à celle de l'extinction, à 11 heures du soir.

Ces régulateurs, placés en gradins, constituent ainsi un système analogue, mais de sens contraire, à celui de la distribution de l'eau potable, qui va vous être exposé.

Cette division en zones, avec la réduction de l'excès de pression qu'elle a permis d'obtenir, et la recherche systématique des fuites dans le réseau, ont réduit graduellement le % des pertes de gaz et l'ont ramené à 4,63 % seulement en 1903, chiffre qu'il ne sera, croyons-nous, guère possible de réduire davantage dans notre ville, vu les conditions très spéciales et difficiles de sa topographie et de l'étendue relativement considérable qu'elle occupe.

Notre *Service du Gaz* vient de traverser, pendant ces trois dernières années, une période de faible augmentation de vente, par le fait de la concurrence de la lumière électrique, qui a mis en service dans notre ville, depuis le 1er novembre 1901 à ce jour, plus de 30 000 lampes à incandescence et 180 lampes à arc, sans compter les moteurs et appareils divers.

Nous avons la persuasion que, par l'adoption de quelques facilités nouvelles pour l'installation des colonnes montantes, et ensuite du développement de Lausanne, la consommation du gaz va reprendre dans les années prochaines une courbe rapidement ascendante, grâce à l'emploi toujours plus apprécié du gaz pour la cuisine, dans les grands comme dans les petits ménages.

Divers.

CORRESPONDANCE

A Monsieur Hoffet, Rédacteur en chef
du *Bulletin technique de la Suisse romande,* Lausanne.

Monsieur,

Surpris sans doute par son apparence objective et très étudiée, vous avez publié dans votre No 25, que je reçois à l'instant, un rapport de la Commission dite d'Art public, critiquant le plan d'extension présenté par la Municipalité au Conseil communal de notre ville.

Le caractère polémique de cette intervention se trahit cependant par le fait qu'avant vous la presse politique de notre canton et du dehors a été largement mise à contribution. Une réponse à cette attaque a été publiée dans la *Tribune de Lausanne* du samedi 24 septembre, qui caractérise bien le rôle de la Commission d'Art public et mérite d'être soulignée. Puisque vous avez accueilli ce rapport, vous ne pouvez faire moins que d'insérer aussi dans le *Bulletin* la défense de l'œuvre critiquée un peu légèrement.

Je viens donc vous demander de publier avec ces lignes, et in-extenso, le préavis municipal du 15 octobre 1903.

J'ajouterai encore que la Commission d'Art public, sévèrement blâmée par l'un de ses membres du reste, a dû reconnaitre qu'elle a basé son rapport sur un petit plan réduit, sans avoir seulement pris connaissance des pièces, rendues publiques pourtant, de la sérieuse et complète étude qu'elle a prétendu critiquer. Dans une discussion contradictoire, lorsqu'il lui fut démontré que, comme l'expose le préavis municipal du 15 octobre 1903 qu'elle n'avait évidemment pas lu, les principaux principes qu'elle défend étaient appliqués au mieux par le plan d'extension ; lorsqu'elle fut mise au pied du mur, qu'elle fut acculée à ses propres contradictions, la Commission d'Art public ne put dissimuler sa confusion. Elle demanda seulement et obtint d'étudier elle-même la distribution d'un quartier, pour chercher a y appliquer mieux des principes qu'elle n'a pas découverts et qu'elle peut retrouver dans le préavis municipal, plus vieux d'un an que sa critique.

A l'œuvre donc on va pouvoir la juger, la Commission d'Art public, mais c'est par là qu'elle aurait eu le devoir de commencer !

Comptant donc sur la publication de cette lettre et du préavis municipal dans le prochain *Bulletin,* je vous présente, Monsieur, mes bien sincères salutations.

E. Barraud.

Nous avons jugé bon de publier le rapport de la Commission d'Art public, trouvant qu'une question technique semblable ne pouvait être passée sous silence dans l'organe des ingénieurs et des architectes vaudois, qui offre aux discussions un terrain plus neutre que la presse locale.

Dans l'établissement d'un plan d'extension, plus que dans tout autre domaine peut-être, il est difficile de concilier les exigences techniques et artistiques. Il ressort toutefois du préavis municipal que nous avons sous les yeux, et que nous ne pourrons, faute de place, publier que dans notre prochain numéro, que le plan d'extension est le résultat d'une étude minutieuse et qui aurait peut-être été facilitée si les auteurs du plan avaient connu en temps utile l'exposé de la Commission. *(Réd.).*

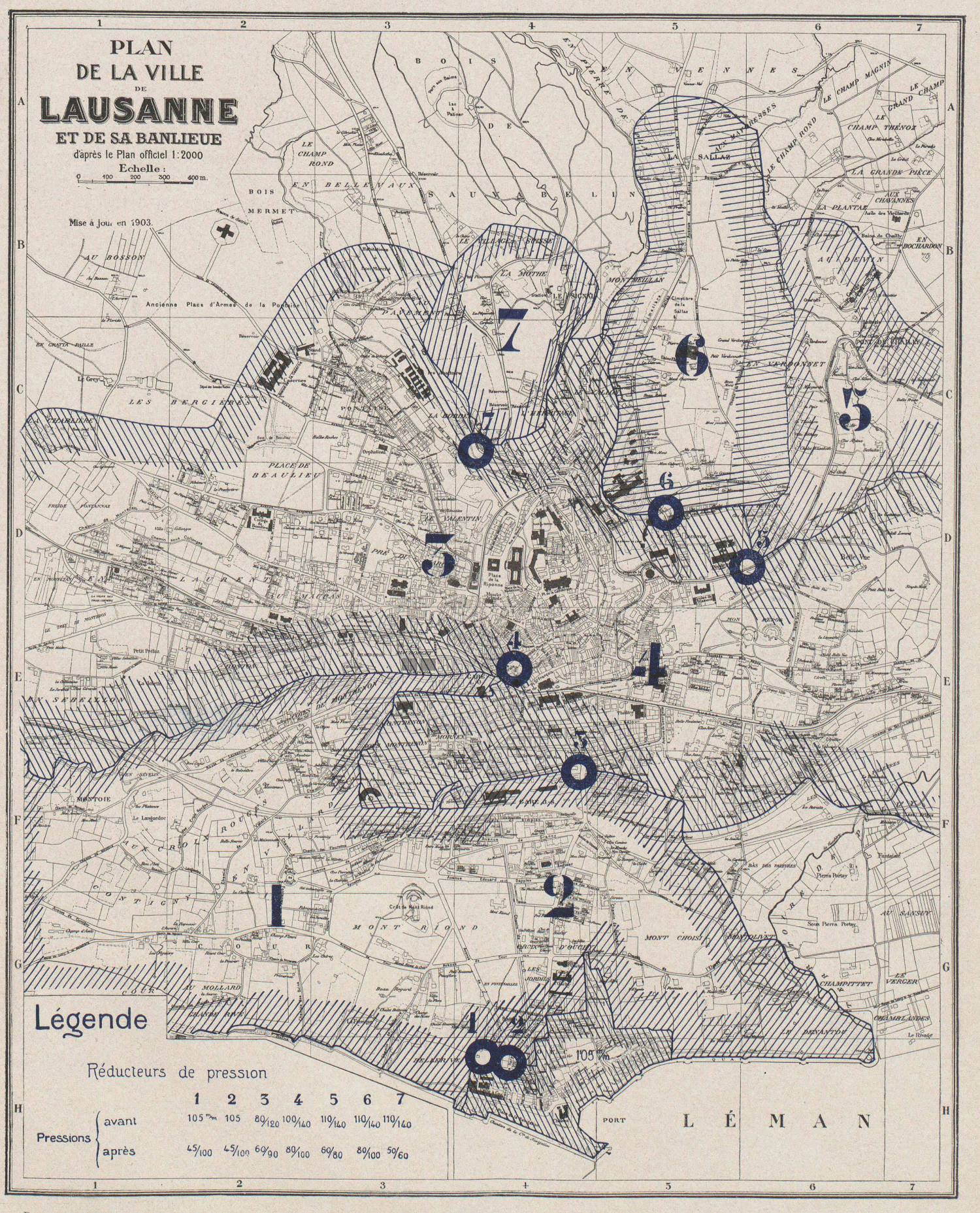

Reproduit d'après le Plan de la Ville de Lausanne de MM. Payot & Cie, libraires-éditeurs.

SERVICES INDUSTRIELS DE LAUSANNE — PLAN DES ZONES DE DISTRIBUTION DU GAZ

Seite / page

leer / vide / blank

SOCIÉTÉS

Société technique suisse de l'industrie du gaz et des eaux [1].

Assemblée générale du 25 septembre 1904, à Lausanne.

L'Assemblée générale de la Société, dont nous avons publié le programme dans notre dernier numéro, a eu lieu à 8 $^1/_2$ h. du matin, dans la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de ville. 100 membres environ étaient présents.

M. le Président ouvre la séance en remerciant le Comité d'organisation; il constate le grand développement pris soit par la ville de Lausanne, soit par la Société, qui y a siégé pour la dernière fois en 1888, et rend hommage à l'expérience et au dévouement de M. Rothenbach, ancien président. Puis il donne la parole à M. Jacottet, directeur des Travaux, qui apporte les salutations et les vœux de la Municipalité de Lausanne.

Lecture est ensuite donnée du rapport annuel, dont nous extrayons ce qui suit :

« La dernière assemblée de la Société a eu lieu l'année passée [2] à Zurich, en même temps que celle de la Société allemande de l'industrie du gaz et des eaux; elle fut très fréquentée.

Le petit « Guide technique à travers les usines à gaz et les usines hydrauliques de Suisse », qui fut publié à cette occasion, conformément à une décision prise à Schaffhouse, a parfaitement rempli son but; le texte en avait été élaboré par les soins du secrétaire, M. Weiss.

Au milieu d'août 1903, une délégation du Comité a pris part à une conférence de représentants des principaux consommateurs de charbon de Suisse, convoqués à Berne par la Direction générale des Chemins de fer fédéraux pour étudier la création d'un laboratoire fédéral pour l'essai des combustibles; ce laboratoire serait adjoint à l'Ecole polytechnique de Zurich [3].

Les deux représentants de la Société firent alors valoir que les industriels du gaz avaient grand intérêt à soutenir cette entreprise, car seules des recherches sur le pouvoir calorifique du coke peuvent contribuer à faire estimer davantage ce combustible, qui est produit en grandes quantités par les usines à gaz du pays. Une pétition a été adressée au Conseil fédéral pour le prier de prévoir dans le prochain budget une subvention à cet établissement.

Le laboratoire d'essais de la Société, installé à Schlieren, examine en effet non le pouvoir calorifique des charbons, mais leurs propriétés au point de vue de la production du gaz; il est de plus en plus employé et l'on trouvera dans la communication de M. Weiss des renseignements sur son activité. Il n'y a pas lieu de se demander dès maintenant si ce laboratoire sera absorbé un jour par le nouveau laboratoire fédéral.

Dans ce même ordre d'idées, il a été décidé de publier une brochure pour chercher à généraliser l'emploi du coke comme combustible; un projet, élaboré par M. le secrétaire, fut adopté et envoyé aux membres afin qu'ils l'utilisent dans leur sphère d'activité. D'une façon générale, la demande de coke a été partout satisfaisante depuis l'été dernier et l'on n'a pas eu l'occasion de le laisser s'entasser dans les usines. Les directeurs des services du gaz doivent chercher toujours plus à procurer à ce combustible de nouveaux débouchés dans les environs de leurs usines, afin qu'à certains moments on ne soit pas obligé de l'expédier plus loin pour le vendre à vil prix. On constate d'ailleurs que l'emploi du coke se répand non seulement pour les chauffages centraux, mais aussi pour les poêles en faïence.

Le Comité s'est aussi occupé de l'amélioration du tarif de transport du coke. Le nouveau tarif mis en service par les Chemins de fer fédéraux est en fait un peu plus bas que le précédent. Il n'a pas été possible d'obtenir davantage et cette réduction favorise naturellement aussi les cokes étrangers.

En ce qui concerne l'élaboration d'un tarif uniforme pour les installations, M. Rothenbach a préparé des tableaux comparatifs entre les usines suisses et des graphiques; un tarif pour les tuyaux en fer étiré, bruts ou galvanisés, et les pièces de raccord, a été établi d'après ces données et mis à la disposition des membres.

Le Comité s'est encore occupé de la question de la consignation des mécaniciens et chauffeurs dans les usines à gaz pendant le repos de midi, sujet qui intéresse un grand nombre d'usines. Les intéressés se sont plaint au Département fédéral de l'industrie de ce que les directions les forcent à rester à l'usine pendant le repos de midi; le Comité s'est rangé à l'avis des directions. La question a été étudiée par les autorités compétentes et par l'inspectorat fédéral des fabriques; en définitive, le Département fédéral de l'industrie a décrété que, dans une exploitation continue, il n'y a aucun motif technique pour s'opposer à une durée de présence des mécaniciens et chauffeurs de douze heures pour un jour et une nuit, et qu'on ne peut exiger une dérogation particulière à cette règle.

Cinq membres sont décédés pendant l'année et un est sorti de la Société; en outre 18 nouveaux membres ont été reçus, ce qui porte le nombre total des membres à 183 ».

M. le président donne ensuite les noms de 8 ouvriers qui ont 30 ans de service dans l'industrie du gaz et des eaux et auxquels la Société délivre pour cela un diplôme.

Nous publierons in-extenso les communications techniques qui suivirent (voir p. 355). Notons seulement que M. Zollikofer, empêché d'assister à la séance, fut remplacé par M. Mathys, chef des travaux industriels de Chaux-de-Fonds, et que M. Utinger renonça, faute de temps, à faire sa communication sur la recherche des fuites de canalisations d'eau au moyen du compteur Deacon. Cette communication sera insérée au protocole.

La Société décide que la prochaine assemblée aura lieu en 1905 à Soleure.

M. Wilhelm propose que l'on étudie des normes pour l'acceptation des tuyaux de gaz, et le Comité est chargé de s'occuper de cette question.

Sur l'invitation de M. Utinger, le Comité est également chargé d'étudier la fondation d'un syndicat des usines à gaz suisses afin d'empêcher l'avilissement du prix du coke, auquel aboutit la concurrence entre les villes, et de pouvoir lutter efficacement contre les prix des charbons allemands.

La séance est levée à 1 $^1/_2$ heure environ.

[1] Voir N° du 25 septembre 1903, page 343.

[2] Voir N°s du 25 juillet 1903, page 197, et du 10 août, page 205.

[3] Voir N° du 10 février 1904, page 120.

CONCOURS

Concours pour un bâtiment scolaire à Nyon.

Rapport à la Municipalité.

Monsieur le Syndic et Messieurs les membres de la Municipalité.

Le jury auquel vous avez confié la tâche d'apprécier les projets qui vous sont parvenus, composé de : MM. L. Maillard, architecte à Vevey; Francis Isoz, architecte à Lausanne, et Jules Simon, architecte, chef du service des bâtiments de l'Etat, à Lausanne, s'est réuni le vendredi 23 septembre, à 10 heures du matin, au bâtiment de l'école des filles, à Nyon, pour une première séance, et a terminé ses opérations le lendemain 24, au soir.

Il vous a transmis le même jour un rapport succinct donnant le résultat sommaire du concours.

Aujourd'hui il a l'honneur de vous présenter le rapport plus complet ci-après :

Le jury a étudié avec soin les 63 projets présentés. Il procède d'abord à l'élimination des projets qui sont défectueux à divers points de vue, tels que l'un ou l'autre des suivants :

Etude insuffisante en général.

Implantation défectueuse avec, pour conséquence, des préaux trop exigus ou trop morcelés, ou des emprises trop considérables sur les talus en aval de la promenade.

Distribution défectueuse avec espaces perdus ou mal éclairés, mauvaise orientation des salles d'école.

Cube de construction trop élevé.

Architecture et rendus insuffisants.

Dans cette première catégorie rentrent les projets portant les devises ci-après :

Etoile noire dans cercle. Labora. Silhouette de Nyon avec « Ouvrir une école c'est fermer une prison ». Nyon. Marguerite. Lumière. Une idée. Bonne lumière. Récréation. Stella. Nyon en lettres grises. Deux. A. B. C. Fleurette. Nyon (sépia). Alea jacta est. As de pique vert. Barque dans croissant d'or. Guguss. Etoile verte sur fond rouge dans cercle jaune. Mouette. A grands traits. Cercle rouge dans cercle bleu. Simplon. Au soleil. Lucette. Cloche. Salut Léman. Le soleil. Davel.

Une deuxième catégorie de projets est ensuite éliminée par le jury. Ces projets retiennent cependant plus longtemps son attention. Plusieurs d'entre eux dénotent de la part de leur auteur une somme de travail considérable et de réelles quali-